



# La Sidra

## DE LA SEMAINE

### ROCH HACHANA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Il ne fait aucun doute que le moment le plus marquant de Roch Hachana, indiqué par nos Sages comme étant « la Mitsva du jour », est celui de la sonnerie du Choffar. Le Baal Chem Tov offre une parabole dans laquelle il compare la sonnerie du Choffar à la situation où un enfant se trouve en péril et s'écrie : « Père ! Mon Père ! Sauve-moi ! »

Le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak, rapporta un jour, que l'un des Rabbis qui l'avaient précédé fit savoir que le cri lui-même est encore plus important que les mots : « Mon Père ! Mon Père ! sauve-moi ! »

Ce qui est le plus crucial, du cri ou de son contenu, n'est pas la substance ou le contenu du cri mais le cri en soi. La substance ou le contenu diffèrent d'un Juif à l'autre. En revanche, tout un chacun est capable d'implorer son Père. En fait, chaque Juif supplie réellement D.ieu. Il se peut que cela se produise de façon si intérieure qu'il devient impossible de le percevoir mais chacun le fait du plus profond de son âme.

C'est cela même qui réside au cœur de la sonnerie du Choffar à Roch Hachana : l'appel à D.ieu émane de la quintessence de notre âme. Et il est sûr qu'une telle supplication ne peut qu'être agréée En Haut.

Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev propose une autre parabole qui peut nous aider à mieux comprendre notre certitude que D.ieu accepte catégoriquement et inconditionnellement notre cri du Choffar.

Un enfant désirait absolument une pomme que son père refusait de lui donner. L'enfant se dépêcha de faire la bénédiction appropriée sur le fruit si bien que le père fut obligé de lui céder, ne voulant pas que son enfant ait récité une bénédiction en vain.

Nous observons également dans cette analogie que même lorsque le Père ne tient pas à agir avec bonté et bienveillance, vu le mauvais comportement de Son enfant, Il n'en accomplit pas moins le désir de Son fils, celui-ci ayant prononcé la

Suite en page 2

ROCH HACHANA : mardi 7 & mercredi 8 sept. 2021

JEÛNE DE GUEDALIA : jeudi 9 sept. 2021

début : 5h 40 fin : 20h 55

HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

**CHABBAT NITSAVIM**

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 10

Sortie : 21h 16

Bordeaux 20.17  
Deauville 20.20  
Grenoble 19.52  
Lille 20.10

Lyon 19.56  
Marseille 19.51  
Montpellier 19.58  
Nancy 19.54  
Nantes 20.24

Nice 19.44  
Rouen 20.16  
Strasbourg 19.48  
Toulouse 20.08

## Edito

### Des bénédictions à notre porte !

Lorsqu'une nouvelle année commence, tout est différent. La proposition est vraie non seulement parce qu'il y a ici comme une habitude de le penser et de le dire mais surtout parce qu'avec Roch Hachana, nous entrons dans un monde neuf. L'idée a été abondamment soulignée : chaque Roch Hachana, répondant à notre demande, au son du Chofar, D.ieu crée l'univers à nouveau. Et Il ne fait pas que le recréer, pour ainsi dire, à l'identique ; la lumière qu'Il y investit procède d'un niveau encore plus élevé que toutes les années précédentes. Dans ce sens, d'année en année, la création exprime un degré plus haut. C'est dire que toutes nos expériences passées, tous les événements traversés ne nous obligent pas pour l'avenir. Même si notre regard blasé nous conduit souvent à croire que tout n'est jamais qu'une redite, la réalité est décidément ailleurs. Avec la nouvelle année, nous entrons sur un territoire auquel rien ne peut être comparé, qu'il nous appartient de découvrir avec émerveillement.

Prendre conscience de ce qu'il faudrait sans doute dénommer « une nouvelle naissance » est toujours important. Mais, cette année, une telle vision nous concerne au premier chef. Il est inutile de dire que nous avons tous vécu une année chargée d'épreuves. De quelque manière qu'on l'interprète, elle a été difficile et, hélas, parfois douloureuse. Les jours ont succédé aux jours sans qu'on voit la fin du chemin. Mais voici Roch Hachana ; à partir de ce rendez-vous, tout doit changer et d'abord en nous. Enfin est arrivé le temps de l'espoir et de la vie, le temps de l'enthousiasme et du bonheur. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le monde est neuf avons-nous dit, cela signifie que les repères d'hier ne sont plus applicables aujourd'hui. En termes clairs, quoi qu'il se produise, nous avons désormais les forces du sursaut.

Sans doute y faut-il notre effort, et d'abord spirituel et moral, pour que cela se concrétise. L'homme n'est jamais étranger à son propre devenir. Mais Roch Hachana nous ouvre la voie, notre lien avec D.ieu est ainsi restauré et nous pouvons agir. Certes, les circonstances matérielles pèsent de tout leur poids mais nous savons à présent voir au-delà. Par nos choix nous faisons pencher la balance du côté du Bien. L'année précédente se termine et emporte avec elle tout ce que nous avons pu y voir de négatif, la nouvelle s'ouvre et elle nous gratifie de toutes les bénédictions. Soyons dignes de les recevoir en leur sens littéral.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

A partir du dimanche 29 août 2021 Pose des Téléphones : 5h 57 Heure limite du Chema : 10h 27

bénédictio adéquate (le cri et les gestes corrects).

Combien cela est-il encore plus pertinent lorsque la réticence du Père à acquiescer à la volonté du fils n'émane que de Son désir de tester son intelligence ! Le cas échéant, l'enfant faisant preuve de perspicacité en récitant la bénédiction correcte, il est sûr que le Père accédera à sa demande. Il va sans dire que D.ieu déversera sur nous toutes sortes de biens. En fait, le désir de D.ieu de nous déverser du bien est encore plus grand que notre désir de le recevoir. Cela va dans le sens des paroles de nos Sages, de Sainte Mémoire, qui affirment : « Plus encore que le veau désire téter [et recevoir le lait], la vache désire allaiter [et donner du lait]. (Pessa'him 112a) D.ieu ne désire pas seulement accéder à tous nos besoins mais également que nous Le servions, comme l'exprime le verset : « Tu languis les actions de Tes créations » (Job 14 :15). Cela signifie que D.ieu désire notre service spirituel.

Ainsi, lorsque le Peuple juif récite la bénédiction : « Il entend avec miséricorde les sons du Choffar de Sa nation Israël », il est assuré que D.ieu reçoit ses supplications avec grande bienveillance.

Cela est d'autant plus vrai que, selon la loi juive, l'on ne prononce pas de bénédiction quand on a un doute quant à la nécessité de le faire.

Le fait même que les Hommes de la Grande Assemblée aient statué que nous devons réciter cette bénédiction sur le Choffar apporte la preuve la plus absolue que notre cri du

Choffar est entendu par D.ieu de façon miséricordieuse.

En conséquence, D.ieu attribue à chaque Juif tout ce qu'il considère nécessaire pour lui, à la fois matériellement et spirituellement, et ce, dans tous les domaines : les enfants, la vie et la subsistance. Puisque D.ieu nous accorde Sa générosité d' « une main pleine, ouverte et généreuse », il est évident qu'Il nous offre tout cela de façon abondante et opulente.

Toutes les bénédictions précédentes sont incluses dans celles que nous nous souhaitons réciproquement pour la nouvelle année, à savoir que nous soit accordée « une bonne et douce année ». Plus encore, ces bénédictions trouvent leur expression dans le fait que nous les recevons de façon très réelle et très concrète, de manière tangible et dans un bien révélé.

Nous comprenons des deux paraboles qui précèdent que Roch Hachana renferme deux aspects distincts qui se

fondent en un seul : Roch Hachana dans la perspective du Peuple juif, ce qui correspond à la parabole du Baal Chem Tov où l'enfant se tourne en pleurs vers son père et l'essence de Roch Hachana dans la perspective de D.ieu, correspondant à la parabole de Rabbi Lévi Its'hak de Berdichev où l'on voit le père accéder à la requête de l'enfant, une fois qu'il a fait la bénédiction appropriée.

Du point de vue du Peuple juif, Roch Hachana est le moment où un Juif se lie totalement à D.ieu, L'acceptant comme son souverain, son Père et Roi et L'implore des profondeurs de son cœur.

De Son côté, D.ieu fait, pour ainsi dire, plaisir au Peuple juif, s'engageant à le pourvoir de toutes Ses abondantes bénédictions : « Je te donnerai tes pluies en leurs saisons » (Devarim 31 :26), et toutes les autres bénédictions mentionnées dans ce passage, afin que nous puissions réellement jouir d'une « bonne et douce année ».



## A L'OCCASION DE VAV TICHRI

57<sup>e</sup> Hilloula de la mère du Rabbi,  
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna ז"ל

Les Neché Oubnot 'Habad vous invitent à une

## SOIRÉE - CONFÉRENCE

DIMANCHE 12 SEPT. 2021 - 6 TICHRI -

à 20H 30

- *Retransmission en direct* -

dans les Salons 'Haya Mouchka

49/51, rue Petit - 75019 Paris (Métro: Ourcq)

Public féminin - Respect des normes sanitaires

## Etude du RAMBAM

### • DIMANCHE 29 AOÛT - 21 ELLOUL

**Mitsva positive n° 212** : Il s'agit du commandement nous incitant de procréer et de nous multiplier et de contribuer à perpétuer l'espèce.

### • LUNDI 30 AOÛT - 22 ELLOUL

### • MARDI 31 AOÛT - 23 ELLOUL

**Mitsva positive n° 222** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint, si nous voulons divorcer d'une femme, de lui écrire un acte de divorce.

### • MERCREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE - 24 ELLOUL

### • JEUDI 2 SEPTEMBRE - 25 ELLOUL

**Mitsva négative n° 356** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de reprendre la femme qu'on a répudié après qu'elle ait épousé quelqu'un d'autre.

### • VENDREDI 3 SEPTEMBRE - 26 ELLOUL

**Mitsva négative n° 356** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de reprendre la femme qu'on a répudié après qu'elle ait épousé quelqu'un d'autre.

**Mitsva positive n° 216** : Il s'agit du commandement selon lequel un beau-frère doit épouser la veuve de son frère décédé sans laisser de postérité.

### • SAMEDI 4 SEPTEMBRE - 27 ELLOUL

**Mitsva positive n° 217** : Il s'agit du commandement selon lequel la veuve du défunt doit accomplir à l'égard de son beau-frère qui ne veut pas l'épouser le rite du déchaussement, selon le verset : « elle lui ôtera la chaussure du pied ».

### • DIMANCHE 5 SEPTEMBRE - 28 ELLOUL

**Mitsva négative n° 357** : C'est l'interdiction qui a été faite à tout homme autre (que son beau-frère) d'avoir des relations avec la « Yebama » (veuve de son frère décédé sans laisser de postérité) tant qu'elle est soumise à l'obligation du Lévirat.

### • LUNDI 6 SEPTEMBRE - 29 ELLOUL

**Mitsva positive n° 220** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint concernant le jugement du séducteur.

**Mitsva positive n° 218** : Il s'agit du commandement selon lequel celui qui abuse d'une fille vierge doit l'épouser.

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif



## « ACCORDE-NOUS LA VIE, POUR TOI ! »

J'ai un ami très cher qui s'appelle Rav Menahem Waba. Il y a quelques années, il avait 35 ans, était marié, père de deux petites filles et s'est rendu compte qu'il entendait de moins en moins bien. Puis il ressentit de forts maux de tête mais il craignait de se rendre chez le médecin et d'apprendre de très mauvaises nouvelles. Cependant, les douleurs empirèrent à tel point qu'il fut obligé d'aller consulter un spécialiste dans un des grands hôpitaux israéliens. Après de nombreux examens et analyses, le verdict tomba : ce n'était pas une petite tumeur mais une tumeur géante, D.ieu nous en préserve ! Et, pour enlever la tumeur, il était évident qu'il faudrait toucher des points du cerveau très délicats car cela affecterait sa vision, son audition, sa respiration, sa marche... et sa vie ne serait plus une vie ! Effondré, il alla consulter un autre spécialiste à Jérusalem qui conclut lui aussi qu'il serait nécessaire de tenter une opération de la tête - avec tous les risques encourus.

Rav Landau de Bné-Brak apprit ce qui lui arrivait et décida de s'engager à récolter les fonds nécessaires pour qu'il se fasse opérer en Californie par le seul chirurgien capable de procéder à une opération aussi périlleuse : enlever la tumeur sans affecter les autres organes. D'emblée, ce chirurgien avertit les proches de cet ami que l'opération durerait plus de six heures car la tumeur avait pénétré le cerveau lui-même. Inutile de décrire l'angoisse qui ré-

gnait dans la salle d'attente. Finalement, le chirurgien sortit de la salle d'opération, les yeux brillants de fatigue mais aussi d'espérance :

- Vous ne pouvez pas imaginer quelle réussite a accompagné l'œuvre de mes doigts ! J'ai réussi à enlever la tumeur sans endommager les fonctions essentielles. J'ai vraiment vu la Main de D.ieu qui guidait chacun de mes gestes !

Effectivement, petit à petit, mon ami Menahem retrouva des forces. Bien sûr, au début il fut méconnaissable, maigre et épuisé mais son état s'améliora sensiblement - à part l'audition d'une de ses oreilles. Cependant, tous s'accordaient à reconnaître que là, des miracles avaient eu lieu.

Mais avant l'opération, quelque chose s'était produit. Pour aller en Californie, il avait dû effectuer une escale à New York et, en particulier, au Ohel du Rabbi, au cimetière Montefiore de Queens pour demander une bénédiction. Auparavant, il téléphona à son *Machpia*, son mentor spirituel. Celui-ci lui donna un conseil qui valait de l'or :

- Menahem ! Tu t'apprêtes à demander au Rabbi pour qu'il intercède auprès de D.ieu. Promets-lui que, si un miracle se produit et que tu restes en vie, avec toutes tes capacités, tu t'engages à accomplir quelque chose pour Lui, par exemple à écrire un livre d'explications sur la Torah.

- Mais j'en ai déjà écrit un, protesta Menahem...

- Je sais ! Mais tu peux en écrire un autre, un livre qui sera utile pour tout le peuple juif...

Menahem se souvint alors qu'on lui avait proposé des années auparavant d'écrire un tel livre qui recenserait toutes les coutumes 'Habad-Loubavitch tout au long de l'année, avec leurs références et leurs explications. C'était un travail important qu'il avait toujours refusé car il était très occupé avec son activité d'enseignant et de rabbin. Il promit alors, avant d'entrer prier au Ohel que, dès qu'il se serait remis de l'opération, il écrirait enfin ce livre. C'est ce qu'il fit effectivement.

*Tel est le message de Roch Hachana. Nous prions, nous supplions D.ieu de nous inscrire dans le Livre de la Vie « Pour Toi, D.ieu ». N'est-ce pas là une tentative de chantage, n'est-ce pas de la 'Houtspa, une*

*manœuvre audacieuse d'acheter les faveurs du Juge de toute la Création ? C'est D.ieu qui décide, comment pouvons-nous oser Lui recommander de nous juger positivement : « Souviens-Toi de nous pour la vie, pour Toi ! ». Nous sommes les serviteurs et nous nous permettons d'intervenir dans les décisions du Maître ? Ne connaissons-nous pas notre place, nous devrions être humbles et discrets !*

*Mais, de fait, ce que nous demandons, ce n'est pas une faveur pour nous mais « Pour Toi ! », nous nous engageons, nous promettons que cette vie que D.ieu va nous accorder, nous la mettrons à Son service : si Tu nous accordes la vie, ce sera pour que nous mettions en avant Ta Royauté ! D.ieu ne regarde pas qui est le plus méritant ou le plus méchant mais qui saura comment enrichir sa vie au service de D.ieu, qui saura donner du sens à sa vie. Et c'est ainsi que nous serons assurés que cette année sera bénie, bonne et douce, avec tout ce dont nous avons besoin pour mener à bien notre mission : faire pencher le monde entier du côté du bien avec encore une bonne pensée, une bonne parole, une bonne action !*

Rav Shneur Ashkenazi  
Traduit par Feiga Lubecki

## ETINCELLES DE MACHIA'H

### LES MITSVOT DU TEMPS DE MACHIA'H

Faisant référence à l'époque messianique, le Talmud (traité Nida 61b) enseigne : « Les Mitsvot seront annulées dans les temps futurs ». Lorsqu'on sait que le texte de la Torah souligne, par ailleurs, l'éternité absolue des commandements, on ne peut que s'interroger sur le sens de cette phrase. En fait, elle signifie que les Mitsvot, au niveau spirituel où elles existent aujourd'hui, seront comme « inexistantes » par rapport aux révélations infinies du temps de Machia'h. Aussi, l'effet spirituel qui découle de notre accomplissement actuel est, lui, infiniment supérieur à celui qui sera produit par ce même accomplissement aux temps messianiques.

(D'après Hemchè'h 5672, vol.III, p.1279) H.N.

### Petit calendrier des fêtes de Tichri 5782

**ROCH HACHANA**  
du lundi 6 sept. au soir  
au mercredi 8 sept. 2021

**Jeûne de Guedalya**  
Jeudi 9 sept. 2021

**YOM KIPPOUR**  
Du mercredi 15 sept. au soir  
au jeudi 16 sept. 2021

**SOUCCOT**  
2 premiers jours de fête  
du lundi 20 sept. au soir  
au mercredi 22 sept. 2021

**Hol Hamoëd Souccot**  
du jeudi 23 sept. au lundi 27 sept. 2021

**Hochaana Rabba**  
lundi 27 sept. 2021

**CHEMINI ATSÉRET  
& SIM'HAT TORAH**  
du lundi 27 sept. au soir  
au mercredi 29 sept. 2021

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## LA VEILLE DE ROCH HACHANA : LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

On ne récite ni le Ta'hanoun ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas le Choffar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de 10 hommes (ou tout au moins 3 hommes), chacun récite le texte de « **Hatarat Nédarim** », l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si l'on n'a pas tenu les promesses de l'année précédente ?

Les hommes se coupent les cheveux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que D.ieu jugera chacun avec miséricorde. On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête. Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercèdent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18).

## QUE FAIT-ON À ROCH HACHANA ? (cette année, mardi 7 et mercredi 8 septembre 2021)

**Lundi 6 septembre 2021**, après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana (les femmes mariées deux bougies, les filles une seule bougie) ainsi qu'une bougie qui dure au moins 48 heures à **20h 04** (horaire en Ile-de-France) en récitant les bénédictions suivantes :

1) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hazikarone** »  
« **Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du jour du souvenir.** »

2) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé** ».  
« **Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous a fait vivre, exister et arriver à cet instant.** »

Après la prière du soir, on se souhaite mutuellement : « **Lechana Tova Tikatev Veté'hatème** » – « Sois inscrit(e) et scellé(e) pour une bonne année ». Après le Kiddouch, on se lave les mains rituellement et on trempe la 'Halla dans le miel (et ce, jusqu'à Hochaana Rabba, lundi 27 septembre 2021 inclus).

Ensuite, on trempe un morceau de pomme douce dans le miel et l'on dit la bénédiction : « **...Boré Péri Haëts** » et on ajoute : « **Yehi Ratsone Milfané'ha Chete'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka** » (« Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce »). Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête de poisson, des carottes sucrées ou du gâteau au miel, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

**Mardi 7 septembre 2021**, après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et on récite la prière de Tachli'h.

Les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête **après 21h 06**, (horaire en Ile-de-France) à partir de la flamme allumée avant la fête, avec les mêmes bénédictions :

On aura auparavant placé sur la table un fruit nouveau, qu'on mangera après le Kiddouch, avant le repas.

**Mardi 7 et mercredi 8 septembre 2021**, on écoute la sonnerie du Choffar (corne de bélier). Si on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

**Roch Hachana se termine mercredi 8 septembre 2021 à 21h 07** (horaire en Ile-de-France) ; on récite la Havdala (sans épices odorantes et sans la bénédiction de Meoré Haèch sur la bougie tressée).

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière « **Avinou Malkénou** » (« Notre Père, notre Roi »). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la « Amida ». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplissement des Mitsvot.

**Jeudi 9 septembre 2021**, c'est le **jeûne de Guedalia**. Il commence au lever du jour à **5h 40** et se termine à la tombée de la nuit à **20h 55** (en Ile-de-France). Il commémore l'assassinat de Guedalia qui fut le dernier gouverneur juif de Judée après la destruction du Temple par les Babyloniens, en 3339 (423 ans avant l'ère commune). Il avait été un homme sage et respecté ; sous son autorité, le reste de la communauté juive restée en Eretz Israël avait prospéré et sa mort causa de grands bouleversements, des massacres et l'exil d'une grande partie de la communauté restante.

## QU'EST-CE QUE LE PROUZBOUL ?

L'année 5782 (2021 - 2022) est une année de Chemita. Ceci signifie que tout travail agricole (labourage, ensemencement, cueillette...) est interdit en Terre d'Israël – avec tous les détails que cela implique. Par ailleurs, toutes les dettes entre particuliers sont annulées lors de la Chemita. De crainte que les gens se retiennent de prêter des fonds parfois essentiels aux personnes dans le besoin, le Sage Hillel Hazakène a institué le Prouzboul, une procédure de transfert des dettes au Beth-Din (tribunal rabbinique) – ce qui permet au particulier d'en réclamer le remboursement – même après l'année de Chemita. Il suffit pour cela de prononcer avant Roch Hachana cette année (ainsi que l'année prochaine, veille de Roch Hachana) – devant trois Juifs – la formule suivante :

« **Haréni Mossère La'hem Kol 'Hovot Chéyech Li Chéhégbé Otam Kol Zemane Chéhérté.** »

**Le Beth Loubavitch et ses Institutions Scolaires souhaite**

**Chana Tova Oumetouka – une bonne et douce année 5782 à toute la Communauté**

# Etude du RAMBAM

**Mitsva négative n° 358:** Il est défendu à celui qui a abusé d'une vierge non fiancée de répudier cette dernière.

**Mitsva positive n° 219:** Il s'agit du commandement relatif à celui qui calomnie (la jeune fille vierge qu'il a épousée et dont il prétend qu'elle n'était pas vierge) nous enjoignant de le battre et selon lequel sa femme restera avec lui.

**Mitsva négative n° 359:** C'est l'interdiction qui a été faite au calomnieux de répudier sa femme.

## • MARDI 7 SEPTEMBRE – 1<sup>er</sup> TICHRI

**Mitsva positive n° 223:** Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné concernant la femme soupçonnée d'adultère

**Mitsva négative n° 104:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de mettre de l'huile sur l'offrande expiatoire de la femme soupçonnée d'adultère.

## • MERCREDI 8 SEPTEMBRE – 2 TICHRI

**Mitsva négative n° 105:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'ajouter de l'encens à l'offrande d'une femme soupçonnée d'adultère.

**Mitsva négative n° 330:** Il nous est interdit d'avoir des rapports intimes avec notre mère.

**Mitsva négative n° 331:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre père.

**Mitsva négative n° 332:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec notre sœur.

**Mitsva négative n° 333:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations avec la fille de la femme de notre père, si cette fille est notre sœur.

**Mitsva négative n° 334:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la fille de notre fils.

## • JEUDI 9 SEPTEMBRE – 3 TICHRI

**Mitsva négative n° 336:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports avec sa propre fille.

**Mitsva négative n° 335:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la fille de sa fille.

**Mitsva négative n° 337:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et sa fille.

**Mitsva négative n° 338:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de son fils.

**Mitsva négative n° 339:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de sa fille.

## • VENDREDI 10 SEPTEMBRE – 4 TICHRI

**Mitsva négative n° 340:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre père.

**Mitsva négative n° 341:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la sœur de notre mère.

**Mitsva négative n° 342:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme du frère du père.

**Mitsva négative n° 343:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre fils.

**Mitsva négative n° 344:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de son frère.

**Mitsva négative n° 345:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre femme.

## • SAMEDI 11 SEPTEMBRE – 5 TICHRI

**Mitsva négative n° 348:** Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

**Mitsva négative n° 349:** C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

**Mitsva négative n° 350:** C'est l'interdiction qui a été faite à un homme d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

**Mitsva négative n° 351:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec notre père.

Cette sidra et dédiée à la mémoire et en l'honneur de

**Makhlouf Armand ZRIBI** zal  
ben Marcel

décédé le 9 Menahem Av 5780

Puisse-t-il reposer en paix parmi les Justes.

Offert par son épouse

Mme ZRIBI Jacqueline et ses enfants

Arié, Sarah et Raphaël

Puissions-nous poursuivre l'œuvre de notre cher père  
et nous inspirer de son dévouement et de ses vertus.

Ainsi, il continuera à vivre en nous.

Ma Zar'o Ba'haïm Af Hou Ba'haïm....

Comme chaque année, le Beth Loubavitch  
est à votre disposition  
pour procéder gracieusement aux

**SONNERIES DU CHOFFAR  
DE ROCH HACHANA**

auprès des personnes âgées, malades,  
hospitalisées ou autres

N'attendez pas la dernière minute,  
contactez-nous au

**01 45 26 87 60**

pour nous communiquer vos coordonnées



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
**ROCH HACHANA**

### ÎLE-DE-FRANCE

1<sup>er</sup> soir\*: lundi 06/09 : 20h 04  
2<sup>ème</sup> soir\*\*: mardi 07/09 : (après) 21h 06  
Fin de la fête : mercredi 08/09 : 21h 07

	1 <sup>er</sup> SOIR* / 2 <sup>ème</sup> SOIR** APRÈS
Bordeaux	20.11 / 21.10
Deauville	20.14 / 21.16
Grenoble	19.47 / 20.45
Lille	20.03 / 21.06

	1 <sup>er</sup> SOIR* / 2 <sup>ème</sup> SOIR** APRÈS
Lyon	19.51 / 20.50
Marseille	19.46 / 20.44
Montpellier	19.52 / 20.50
Nancy	19.48 / 20.50
Nantes	20.18 / 21.18

	1 <sup>er</sup> SOIR* / 2 <sup>ème</sup> SOIR** APRÈS
Nice	19.39 / 20.37
Rouen	20.09 / 21.12
Strasbourg	19.42 / 20.43
Toulouse	20.02 / 21.00

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.  
\*\* N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

**Jeûne de Guedalya : jeudi 9 sept. Début : 5h 40 - Fin : 20h 55**



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
**CHABBAT VAYÉLEKH**

### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 19h 55  
Sortie : 21h 00

Bordeaux	20.04
Deauville	20.05
Grenoble	19.39
Lille	19.54

Lyon	19.43
Marseille	19.39
Montpellier	19.45
Nancy	19.40
Nantes	20.10

Nice	19.32
Rouen	20.01
Strasbourg	19.34
Toulouse	19.55

A partir du dimanche 5 sept. 2021 Pose des Téléfines : 6h 09 Heure limite du Chema : 10h 30



# TALMUD TORAH LOUBAVITCH

## en Ile-de-France



Le dimanche matin, vos enfants, garçon ou fille, recevront l'éducation juive dont ils ont besoin.  
Un programme complet de Judaïsme, comprenant la préparation à la Bar Mitsva, leur sera dispensé par des enseignants qualifiés.

### Liste des centres de Talmud Torah

PARIS 1<sup>er</sup>  
M. ASSERAF Lévi 06 51 22 06 87

PARIS 3<sup>e</sup>  
M. NADJAR JONATHAN 07 54 53 27 48

PARIS 7<sup>e</sup>  
M. MERGUI Yossi 06 22 03 33 07

PARIS 8<sup>e</sup>  
M. TOUBOUL Chemouel 06 66 67 96 71

PARIS 10<sup>e</sup>  
M. HALIMI Chalom 06 20 47 23 75

PARIS 12<sup>e</sup>  
M. MARTINEZ Yossef 06 61 10 62 10

PARIS 13<sup>e</sup>  
M. ASSOULINE 'Haïm 06 20 87 35 05

PARIS 14<sup>e</sup>  
M. MERGUI Chalom 06 01 78 23 39

PARIS 15<sup>e</sup>  
- 62 rue Sébastien Mercier  
M. DJIAN Yossef Y. 06 63 55 15 55

- 2 rue d'Arsonval  
M. MANI Mendel 07 81 34 49 04

PARIS 16<sup>e</sup>  
Mme AZIMOV 06 64 90 01 99

- 4 rue Girodet  
Mme Houri 06 60 37 41 15

PARIS 17<sup>e</sup>  
Mme ELBAZ 06 50 07 01 40

PARIS 18<sup>e</sup>  
Mme TOUBOUL 06 69 37 90 83

PARIS 19<sup>e</sup>  
- 41 rue Petit  
M. OUAKI Israël 06 12 22 88 26

- 59 bis av de Flandre  
M. GABAY Daniel 06 13 99 62 21

PARIS 20<sup>e</sup>  
- 93, rue des Orteaux  
M. ATLAN David 06 62 62 17 82

- 82 rue des Couronnes  
Mme BELHASSEN 06 61 20 81 67

77 - PONTAULT COMBAULT  
Mme AMAR 06 21 33 51 95

78 - HOUILLES  
Mme CHAOUAT 06 67 78 11 55

78 - LA CELLE S. CLOUD  
Mme ALLOUCHE 07 86 26 96 61

78 - MAISONS LAFFITTE  
M. SARFATI Lévi 06 64 38 03 96

78 - POISSY  
M. KATAN Réouven 06 14 94 11 06

78 - S. GERMAIN EN LAYE  
Mme SEBAG 06 19 58 43 09

91 - EVRY  
Mme SEBAG 06 51 79 53 07

91 - LONGJUMEAU  
Mme CELNIK 06 49 52 79 42

91 - PALAISEAU  
Mme ZERBIB 06 13 28 88 67

91 - SAVIGNY SUR ORGE  
M. NARBONI Tsémah 06 12 12 22 46

92 - ASNIERES - BOIS COLOMBES  
Mme GERSHOVITZ 06 87 69 92 91

92 - CHATILLON  
M. MIMOUN Tsion 07 63 14 91 35

92 - CHAVILLE  
Mme BENECH 06 60 25 52 42

92 - GARCHES - S. CLOUD  
M. ZEKRI Mendy 06 12 26 57 69

92 - LEVALLOIS  
Mme ELBAZ 06 02 23 76 47

92 - MONTROUGE  
Mme MIMOUN 06 64 48 64 33

92 - NANTERRE  
Mme NACCACHE 06 50 07 37 28

92 - RUEIL MALMAISON  
M. TOUBOUL Mendel 0676069354

92 - SCEAUX  
Mme MIMOUN 06 06 77 27 73

92 - SEVRES  
M. FRAENKEL Mendy 06 13 87 11 97

92 - SURESNES  
M. OUAKI Menahem 06 26 68 42 58

93 - AUBERVILLIERS  
M. GANSBURG Binyamin 06 59 98 07 70

93 - LES LILAS  
Mme SARFATI 06 61 50 35 47

93 - PAVILLONS SOUS BOIS  
M. BEN NEPHTALI David 07 67 08 97 29

93 - NOISY LE GRAND  
M. BENCHETRIT Tsémah 06 49 83 18 45

93 - ROMAINVILLE  
Mme SEBAG 06 17 22 63 94

93 - VILLEPINTE  
M. BISMUTH Yossef 06 63 65 33 45

94 - ALFORTVILLE  
M. FELDSTEIN 'Haïm 06 13 30 68 81

94 - ARCUEIL  
Mme GOLDBERG 06 95 39 84 55

94 - BRY SUR MARNE  
M. ASSERAF Israël 06 20 69 24 72

94 - BONNEUIL SUR MARNE  
M. ALTABE Yossi 06 65 73 41 30

94 - CHOISY LE ROI  
Mme BENSOUSSAN 06 21 82 18 57

94 - CRÉTEIL  
M. MELLUL Michael 06 50 97 35 28

94 - JOINVILLE LE PONT  
Mme MOATY 06 21 69 65 04

94 - NOGENT SUR MARNE  
M. LASRY Mendy 06 49 40 08 76

94 - S. MANDÉ  
- 19 rue du Cdt René Mouchotte  
M. ALTABE Itshak 06 95 27 75 25

- 48 rue S. Marie  
M. Elezam H. 07 68 77 98 71

94 - VILLEJUIF  
M. ZERBIB Lévi 06 50 93 01 38

94 - S. MAUR  
Mme DROOKMAN 06 19 61 41 94

94 - VILLENEUVE S. GEORGES  
M. LUBECKI Schnéor 06 13 83 31 05

95 - DOMONT  
M. ALTABE Haïm 06 24 17 81 00

95 - GOUSSAINVILLE  
Mme HABIB 06 51 36 95 74

95 - MONTMAGNY - GROSLAY  
Mme SITBON 06 26 31 63 52

95 - S. BRICE SOUS FORÊT  
M. AMRAM Chalom 06 61 99 59 74

95 - S. GRATIEN  
Mme ABRAHAMI 06 29 23 52 27

95 - SOISY SOUS MONTMORENCY  
M. ABRAHAMI Dov 06 50 05 77 74

Possibilité d'inscription  
en cours d'année